

Le point de vue

Alain RABATEL

Jacques BRES

Marion CAREL

Danielle COLTIER

Patrick DENDALE

Robert FOREST

Georges KLEIBER

Mary-Annick MOREL

Patrick Dendale*, Danielle Coltier**

* Université d'Anvers et Université de Metz
patrick.dendale@ua.ac.be

** Université du Maine et Université de Metz
coltier.danielle@wanadoo.fr

Point de vue et évidentialité¹

Dans cet article nous voudrions examiner les liens possibles entre la notion d'évidentialité et la notion de point de vue². Nous présenterons d'abord brièvement la notion d'évidentialité, qui n'a été introduite en linguistique française qu'assez récemment. Puis nous nous interrogerons sur les différents emplois, en linguistique et en littérature, de la notion de point de vue.

1. La notion d'évidentialité

Le mot *évidentialité*, qui n'a pas directement à voir, ni par son sens ni par sa forme, avec les mots français *évident* ou *évidence*, est un calque du mot anglais *evidentiality*. Ce dernier a été dérivé morphologiquement, par étapes (*evidence* > *evidential* > *evidentiality*), du substantif anglais *evidence*, qui, dans son sens ordinaire, signifie : « toute constatation, tout témoignage, toute espèce de preuve ou d'indice permettant de se former une opinion [sur quelque chose] » (Lazard 2000 : 209). Le mot *évidentialité* a été utilisé pour la première fois en français en 1988 dans un compte-rendu par V et du premier recueil d'études sur l'*evidentiality* édité par Chafe & Nichols (1986). En linguistique francophone, certains auteurs (par exemple Guentchéva) préfèrent parler de *médiatif* ou de *médiation* pour référer

1. Nous remercions nos deux lecteurs anonymes de leurs remarques pertinentes, qui nous ont permis de préciser plusieurs points (de vue) de notre texte.

2. Cette mise en rapport complète celle que plusieurs auteurs ont déjà faite entre point de vue et *discours rapporté* — notion, qui n'est pas sans rapport, conceptuellement parlant, avec celle d'évidentialité.

rer au phénomène que nous désignerons tout au long de cet article comme l'évidentialité.

Le terme d'*évidentialité*, tel que nous l'utiliserons ici, tout comme son équivalent anglais *evidentiality*, désigne le phénomène linguistique qui consiste à indiquer par des moyens langagiers *comment* le locuteur sait ce qu'il dit (cf. « how one has knowledge of what one is saying », Hardman 1986 : 115), comment il a eu accès à l'information qu'il transmet dans son énoncé. Les marqueurs d'*évidentialité*, appelés aussi *évidentiels*, signalent donc de quel type ou de quelle nature est la source de l'information qui est transmise par le locuteur dans son énoncé ; ils signalent la nature de la *source du savoir* (cf. Dendale & Tasmowski 1994).

Pour illustrer le phénomène, reprenons l'exemple le plus célèbre de système de marqueurs évidentiels, celui du tuyuca, décrit par Barnes (1984, cité ici d'après Palmer 1986). En tuyuca, quand un locuteur veut dire quelque chose, par exemple que quelqu'un a joué au football, il est contraint de choisir entre quatre morphèmes verbaux qui indiquent comment il sait ce qu'il dit : ou bien il l'a vu de ses propres yeux, ou bien il s'est basé sur des bruits perçus, ou bien il l'a inféré à partir de certains indices, ou bien quelqu'un d'autre le lui a dit :

- (1) *diiga apé-wi*
(Je l'ai vu jouer au football)
diiga apé-ti
(Je l'ai entendu mais pas vu jouer au football)
diiga apé-yi
(J'ai des indications qui montrent qu'il a joué au football — les empreintes typiques de ses chaussures sur le terrain de foot — mais je ne l'ai pas vu jouer)
diiga apé-yig
(J'ai appris par quelqu'un d'autre qu'il a joué au football) (d'après Palmer 1986 : 67)

Les morphèmes *wi*, *ti*, *yi* et *yigi* dans cet exemple sont des marqueurs *évidentiels*.

Dans la littérature sur l'évidentialité on distingue généralement trois grandes classes de sources du savoir (cf. Willett 1988) :

- l'accès à une information par la *perception directe* de la réalité (généralement visuelle ou auditive) ;
- l'accès à une information par l'*inférence* d'un fait à partir d'indices visuels et / ou de principes généraux ;
- l'accès à l'information par la *reprise* de celle-ci à autrui.

Illustrons l'expression de ces principales classes de sources par quelques marqueurs français. Si quelqu'un vous demande :

- (2) Savez-vous où est M. Pigard ?

vous pouvez lui répondre par :

- (3) a. Il *doit* être à la bibliothèque.
b. Il est à la bibliothèque *je l'ai vu de mes yeux vu*.
c. Il est à la bibliothèque, *paraît-il*.
d. Il est à la bibliothèque.

Dans les trois premiers énoncés, l'interlocuteur donne l'information demandée sur M. Pigard tout en précisant dans chaque cas *comment il sait ce qu'il dit* : il donne, en même temps que l'information proprement dite, la source de cette information. Ce sont les formes *doit*, *je l'ai vu de mes yeux vu* et *paraît-il* qui expriment cette « source du savoir ». On peut considérer ces formes comme des marqueurs d'évidentialité appartenant aux trois principales classes de marqueurs évidentiels.

Devoir, dit épistémique, dans (3a) signale que le locuteur a conclu à la présence de M. Pigard à partir d'*indices* (comme la présence de son manteau au vestiaire), mais sans avoir constaté la présence de M. Pigard. *Je l'ai vu de mes yeux vu* dans (3b) signale évidemment que le locuteur a vu M. Pigard à la bibliothèque. La locution verbale *paraît-il* dans (3c) signale qu'il tient cette information de quelqu'un d'autre. Dans (3d) enfin, il n'y a pas de marqueur spécifique qui indique la source du savoir du locuteur. Nous dirons que (3d) est évidentiellement *non marqué* ou *sous-déterminé* : le locuteur apporte un savoir sans en expliciter la source. Si une telle phrase est souvent interprétée *par défaut* comme résultant d'une perception directe par le locuteur, cela ne l'est que par implicature et / ou

sous l'effet de contours intonatifs particuliers¹. Comme toutes les implicatures, cette interprétation est annulable, ce que montrent les ajouts en italiques dans (4b) et (4c) :

- (4) a. Il est à la bibliothèque (= je l'y ai vu).
 b. Il est à la bibliothèque, on vient de *me le dire*.
 c. Il est à la bibliothèque. J'y ai vu son ordinateur portable allumé.

En français, le marquage évidentiel, il est vrai, n'est pas grammaticalisé comme en tuyuca par un système morphologique élaboré. L'évidentialité en français s'exprime souvent *lexicalement*, par exemple par des adverbes ou des verbes pleins. Parmi les marqueurs évidentiels « grammaticaux » du français citons toutefois le « semi-auxiliaire » *devoir* dans son acception dite « épistémique » et le conditionnel dit « de citation² » ; nous y reviendrons sous § 3.2.

2. Différentes vues sur la notion de point de vue

La notion de point de vue est un « ensemble aux contours peu assurés », écrit Rabatel (1997 : 9), une notion « floue », comme le remarque Norén (2000 : 33). Pour pouvoir décrire les liens entre la notion d'évidentialité et celle de point de vue, il est important d'essayer de voir un peu plus clair dans les emplois de la seconde. C'est ce que nous voudrions faire dans ce paragraphe.

1. On nous a fait remarquer qu'avec un accent d'insistance mis sur *est*, (3d) pourrait donner une information évidentielle du type « perception par le voir ». Nous avons trois choses à dire à cela. Premièrement, qu'il nous paraît difficile de concevoir que (3d) comporte un accent d'insistance s'il suit une question comme (2). Deuxièmement, il ne nous paraît pas évident que l'intonation puisse être considérée comme un *marqueur*, au même titre que les marqueurs en italiques dans (3a), (3b) et (3c). Troisièmement, même en admettant que l'accent d'insistance puisse avoir le statut de marqueur, il n'est pas évident qu'il donne une indication sur le *type de source d'information*. Il montre plutôt, il nous semble, un locuteur sûr de ce qu'il dit. Et comme dans une conception naïve du monde la vue constitue la source d'information la plus sûre dont puisse disposer un locuteur, un énoncé comme (3d) avec l'accent d'insistance sera naturellement interprété comme résultant d'une perception visuelle. Mais il ne s'agit là que d'une implicature, qui, comme toute implicature, est annulable (cf. *Il EST à la bibliothèque. Comme tous les lundis, quoi...*).

2. Pour un aperçu des nombreuses autres dénominations de ce type de conditionnel, voir Dendale (1999 : 12).

Il est commode de distinguer, comme le font par exemple Norén (2000) ou Rabatel (ce volume), entre deux emplois au moins de la notion de point de vue : l'emploi en narratologie (désormais PDV), illustré entre autres par le travail de Lintvelt 1981, et l'emploi en linguistique énonciative (désormais pdv¹), illustré entre autres par le travail de Ducrot. Nous commencerons par l'emploi de la notion de pdv en linguistique, plus précisément dans la théorie de la polyphonie.

2.1. Le pdv dans la théorie de la polyphonie

Pour Ducrot, fondateur de la théorie de la polyphonie en linguistique, il y a polyphonie (énonciative) dès que dans un seul et même énoncé on retrouve la trace linguistique de plus d'un locuteur ou de plus d'un énonciateur. Dans son exposé de la théorie polyphonique de 1984, ces énonciateurs expriment des *attitudes*, des *positions* ou des *points de vue* :

[si les énonciateurs] « parlent » c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant *leur point de vue, leur position, leur attitude* (1984 : 204, nos italiques).

La notion de *point de vue* est associée dans ce passage à celles de *position* et d'*attitude*. Les trois termes ne sont à aucun moment explicitement définis par l'auteur, ni comparés entre eux², et semblent synonymes. C'est ainsi que dans son analyse de la négation polémique, illustrée dans (5) :

- (5) Pierre n'est pas gentil

Ducrot désigne les deux contenus présents dans cette phrase polyphonique (à savoir « Pierre n'est pas gentil » et « Pierre est gentil ») comme deux *attitudes* ou *points de vue*. Il utilise ces deux termes

1. Cette convention de notation en majuscules et minuscules respecte les notations de, respectivement, Rabatel (pour le point de vue littéraire) et de Nølke (pour le point de vue linguistique). Partout où la notion de point de vue est neutre quant à la distinction littéraire / linguistique nous l'écrivons en toutes lettres, de même que dans son emploi ordinaire, non technique, et dans les citations.

2. Dans Ducrot (2001) l'auteur ne parle plus que de *point de vue*, réservant la notion d'*attitude* pour la qualification du rapport entre locuteur et énonciateur(s).

pour désigner des unités linguistiques qui, dans d'autres cadres théoriques, vériconditionnels par exemple, seraient appelées simplement *propositions*. Ceci s'explique évidemment par la conception anti-descriptiviste du rapport entre langue et réalité que défend ce linguiste et sa conception argumentative de la langue. Pour Ducrot, en effet, ce que les énoncés disent à propos des situations « n'est pas de l'ordre de la description. Ce qu'on appelle *idée*, *dictum*, *contenu propositionnel*, écrit-il, n'est constitué par rien d'autre [...] que par une ou plusieurs prises de positions ¹ » (Ducrot 1993 : 128).

Tout contenu d'énoncé est donc nécessairement un pdv², qu'il soit *évaluatif* (cf. (5) ci-dessus), *interprétatif* (cf. (6)), ou, à première vue, *purement descriptif*, ou « *objectif* » (cf. (7), (8), (9)) :

- (6) a. Ce mur n'est pas blanc
b. Ce mur est blanc (Nølke 1993 : 219)
- (7) Il est parti à un moment donné X
(Kronning 1996 : 47)
- (8) Pierre a cessé de fumer (Ducrot 1984 : 231)
- (9) a. Le chat est sur le paillason
b. La commode est contre le mur

On comprend dès lors pourquoi c'est le terme de *point de vue* qui est utilisé par Ducrot pour qualifier les différentes « voix » qui se font entendre dans l'énoncé polyphonique et non pas, par exemple, celui de *proposition*.

Mais si la notion de pdv chez Ducrot partage avec l'emploi qui en est communément fait, le sens de prise de position, le pdv n'est pas un jugement plus ou moins étayé logiquement et revendiqué comme tel par un être parlant. Le pdv est assignable à un *énonciateur*, i.e. à un être de *discours*.

Les points de vue qui, d'après le sens de l'énoncé, sont exprimés à travers l'énonciation ne doivent pas être analysés par le linguiste (contrairement à ce que fait Bally [...]) comme des structures

1. Cela explique aussi pourquoi le terme de *prise en charge* est le plus souvent doublé de ceux de *position* et d'*attitude* : ces deux termes servent en effet à *préciser la nature* de celui de prise en charge.

2. Remarquons toutefois que le langage ordinaire admet difficilement qu'on dise : **Mon point de vue est que le chat est sur le paillason*.

binaires comportant un élément subjectif (le *modus*) appliqué à un élément objectif (le *dictum*). Il ne s'agit pas d'adopter une attitude vis-à-vis d'un contenu. S'il en était ainsi, en effet, les attitudes devraient nécessairement être celles de personnes [...] (Ducrot 1989 : 190-191).

Or, précise Ducrot, il ne s'agit pas de « réactions » à propos de faits mais de « façons de voir les faits ».

Mais avec le temps, ce terme a acquis, dans le métalangage spécialisé de la théorie de la polyphonie, le titre de terme technique ¹ et certains auteurs ont commencé à ignorer le statut épistémologique particulier qu'il avait chez Ducrot. Le résultat a été que chez certains auteurs l'emploi de la notion de pdv dévie parfois sur des points importants, de celui qu'en fait Ducrot depuis 1984. Ainsi, quand Kronning propose d'articuler tout pdv en un *modus* et un *dictum* (1996 : 44), admettant ainsi « la possibilité d'une composante référentielle présente dans le dictum » (Norén 2000 : 36), il va en sens inverse de Ducrot, ce qu'il revendique d'ailleurs comme tel ².

Du moment où on conçoit les pdv comme des unités qui articulent un *modus* et un *dictum*, comme chez Kronning, on assimile ces unités à celles que Bally, qui était le premier à les articuler ainsi, appelait simplement *phrases* (1965⁴ : 36). On est alors tout près d'utiliser le terme de *pdv* comme parasynonyme ou équivalent de celui de *phrase*, voire de *proposition* ³. C'est ce que font, selon Donaire (1998 : 214), Korzen & Nølke, pour qui le pdv « semble être constitué par une proposition », ou même Donaire, qui utilise dans son article alternativement le terme de *point de vue* et le symbole *p* pour désigner les deux voix dans une construction polyphonique.

Ce qu'on observe donc, c'est qu'avec le temps le terme de *point de vue* a vu chez certains son sens se vider du trait « prise de position » ou « attitude », qu'il a pleinement chez Ducrot. L'avantage de cette évolution est qu'on peut de nouveau distinguer plus facilement entre les énoncés qui contiennent un marqueur explicite de point de vue (*Pour moi, Vu d'ici, Strictement parlant...*), comme (10)

1. Cf. Korzen & Nølke : « [pdv] symbolise le point de vue (au sens *technique* de la théorie polyphonique) » (1990 : 294, nos italiques).

2. « L'idée que tout [point de vue] est constitué d'un *modus* et d'un *dictum* va sans doute à l'encontre de la pensée de O. DUCROT (1993). » (Kronning 1996 : 44).

3. *Proposition* prise ici comme dans la logique des propositions.

à (13), et qui mériteraient pleinement selon le sens commun, d'être appelées *points de vue*, et les énoncés dépourvus de ces marqueurs explicites et qui sont moins clairement des points de vue, en tout cas en dehors de la conception anti-descriptiviste sur le langage :

- (10) *Pour moi*, l'armoire est contre le mur.
- (11) *Pour Paul*, l'armoire est contre le mur
- (12) *Vu d'ici*, l'armoire est contre le mur.
- (13) *Strictement parlant*, l'armoire n'est pas contre le mur.

Le terme de pdv, utilisé en linguistique, dépourvu de son trait « prise de position », s'éloigne également, semble-t-il, de l'emploi qui en est fait en narratologie notamment par Rabatel. C'est ce que nous allons essayer de montrer maintenant.

2.2. Le PDV en narratologie

Le terme de PDV, quand il est utilisé en narratologie pour caractériser des passages du texte littéraire signifie « perspective narrative » (Rabatel 1997 : 287) et fonctionne comme « parasyndrome » — en tout cas chez Rabatel (1997 : 277) — du terme de *focalisation narrative*, introduit par Genette et ceux qui se réclament de son cadre théorique et de sa terminologie¹.

Pour Rabatel un PDV est une perception représentée (1998 : 54) « qui associe toujours plus ou moins procès perceptifs et procès mentaux » (1998 : 23), donc une *perception* et/ou une *pensée* représentées. Critiquant la classification tripartite de Genette et de ses successeurs en *focalisation interne*, *focalisation externe* et *focalisation zéro*, Rabatel en arrive à la conclusion qu'il n'y a, à un premier niveau, que deux grands types de PDV (ou de perceptions représentées) dans le texte de fiction : le PDV du *narrateur* (correspondant à une focalisation *par* le narrateur) et le PDV d'un *personnage* (correspondant à une focalisation *par* le personnage), c'est que, selon lui,

1. Il nous semble qu'il y a au moins une différence fondamentale entre le terme de *point de vue* et celui de *focalisation*. C'est que le dernier est un déverbal qui contient un trait « d'activité », « de processus », que n'a pas le terme de *point de vue*, qui est « statif », désignant plutôt une caractéristique. Cela se voit aussi dans la syntaxe de ces deux termes : on parlera de la focalisation *par* le narrateur, mais du point de vue *du* narrateur.

« seuls deux sujets sont à l'origine des perspectives narratives, le narrateur [...] et le personnage » (Rabatel 1997 : 287). Cette première distinction dans les PDV se complète par trois autres distinctions : vision interne *versus* externe du focalisé, volume et profondeur limités *versus* étendus du savoir, expression subjectivante *versus* objectivante du savoir (voir les schémas dans Rabatel 1997 : 289-290).

Rabatel montre par ailleurs que l'approche traditionnelle de la focalisation ou du PDV consiste à rechercher dans le texte l'*instance focalisante* — appelée « sujet du PDV » (Rabatel 1997 : 14) ou « focalisateur » — à partir de questions comme « Qui voit ? » et/ou « Qui sait ? », le focalisateur étant l'instance qui perçoit à partir d'une position appelée *foyer*¹ (1997 : 286). Il critique cette approche pour la façon trop métaphorique dont le notion de *foyer* est parfois utilisée (1997 : 278-279) et propose de la remplacer par une approche plus linguistique, qui s'appliquerait à « rechercher des traces linguistiques d'un PDV » (1997 : 287). C'est le principal objectif, notamment, de son livre de 1998. Parmi ces traces, il y a celles qui apparaissent « dans la caractérisation du sujet à l'origine des perceptions » et celles qui apparaissent dans la « référenciation de ce qui est repéré » (1997 : 387). Il cite les quatre caractéristiques suivantes (1998 : 54) :

- a) processus d'« aspectualisation », dans lequel le focalisateur détaille et/ou commente divers aspects de l'objet perçu
- b) opposition entre premiers et deuxièmes plans du texte, les deuxièmes plans « construisant le site du PDV »
- c) présence de l'imparfait ou autres formes verbales à aspect sécant
- d) présence d'anaphores associatives qui relient la perception représentée à la perception prédiquée

Nous reviendrons plus loin sur le *statut* de ces marques linguistiques du PDV.

1. L'emploi de ce terme chez Rabatel (1997) n'est pas tout à fait stable. Si à la page 278 le foyer est défini comme « l'endroit d'où les choses sont vues » ou « la place occupée par le photographe, le peintre, le chef d'orchestre, etc. » (cf. p. 14 « foyer d'où le sujet du PDV voit les choses »), ce même foyer devient l'instance focalisante elle-même quand il écrit (1997 : 286) : « l'approche traditionnelle de la focalisation consistait à rechercher le "foyer" "qui voit" ou "qui sait" ».

2.3. Deux points de vue à statut différent

Il y a plusieurs différences entre la notion de point de vue telle qu'elle est utilisée en linguistique polyphonique et telle qu'elle est utilisée en narratologie¹.

Une première différence importante concerne le *statut épistémologique* de cette notion dans ces deux disciplines. Dans les études littéraires, la notion de PDV apparaît comme un véritable *objet* de description, alors que dans les études linguistiques polyphoniques c'est plutôt un *outil* de description et non un *objet d'étude* proprement dit. Ainsi en littérature on peut dire qu'on *étudie* le PDV, en entendant par là le type de focalisation dans tel ou tel passage. En linguistique polyphonique on peut difficilement dire qu'on *étudie* le pdv dans tel ou tel énoncé; on pose son existence et on l'*utilise* dans le but de démontrer le caractère polyphonique de l'énoncé. Essayons de clarifier ce point.

Quand on étudie le PDV ou la focalisation en littérature, que ce soit avec une visée linguistique (comme Rabatel) ou non, on s'intéresse en fait aux *mécanismes de genèse* des différents PDV qui se suivent dans le texte. On essaie de déterminer quels éléments linguistiques signalent *de qui* est le PDV (ou le savoir) exprimé — du narrateur ou d'un des personnages? — et de quel *type* de vision ou de savoir il s'agit chaque fois — interne ou externe, limité ou étendu, objectivant ou subjectivant?

La linguistique polyphonique (version Ducrot) ne se donne pas pour objectif principal de déterminer *si* un segment langagier déterminé est un pdv ou non, ni de déterminer *de qui* c'est le pdv et / ou *en vertu de quoi* c'en est un. On y part au contraire, on l'a vu plus haut, du principe méthodologique ou épistémologique de fond, d'arrière-plan, que tout contenu sémantique, du moment qu'il est énoncé, *est ipso facto* un pdv, *a ipso facto* ce statut épistémologique, car il est, pour ainsi dire par définition, l'expression d'une prise de position. On n'a pas besoin alors de chercher des marques linguistiques qui fixent le caractère de pdv d'une unité. L'attribution du statut de pdv à un contenu sémantique est le *point de départ* de l'analyse (cf. la conception de Ducrot sur le rapport entre la langue et la

1. Marnette les résume ainsi : « Le terme "point de vue" est utilisé par Ducrot dans le sens d'"opinion" et non pas dans le sens de "perspective" employé notamment par Genette dans sa théorie de la focalisation. » (1998 : 23 note 22).

réalité), plutôt que son *point d'aboutissement*, son *résultat*, comme cela semble être le cas dans les études littéraires sur le PDV. On ne consacre donc pas, comme en littérature, une analyse propre à la question de savoir si oui ou non un segment est un pdv.

Donnons un exemple. Dans l'analyse polyphonique de la négation polémique, on *postulera* que les deux contenus sémantiques véhiculés par la phrase constituent deux pdv. On en précisera le contenu, mais on ne s'occupera pas de chercher les *marques linguistiques* (y en a-t-il d'ailleurs?) qui permettent de déterminer pourquoi ces deux contenus constituent des pdv et on ne cherchera pas non plus nécessairement à trouver quels sont les *sujets* des pdv. En effet, au niveau de la langue, les énonciateurs ne sont le plus souvent pas identifiés. Ils ne s'appellent pas narrateur ou personnage et sont désignés par des symboles, E₁ et E₂. Ce n'est qu'au niveau du discours que ces symboles ou paramètres énonciatifs sont *éventuellement* identifiés (cf. Ducrot 2001). Notons encore que dans la version scandinave de la théorie de la polyphonie, la ScaPoLine (cf. Nølke 2000), les énonciateurs ont même complètement disparu un moment¹ du cadre théorique (cf. Ducrot 2001 : 19) : on n'y parlait plus que de pdv, sans que ceux-ci soient portés par des énonciateurs. Ces derniers étaient jugés théoriquement inutiles.

Une deuxième différence concerne le statut méthodologique de la notion dans les deux disciplines. En analyse littéraire, la notion de PDV concerne des unités *textuelles*, qui peuvent s'étendre loin au-delà des frontières de la phrase, alors que le pdv en linguistique se situe au niveau de l'*énoncé*².

3. Mise en rapport des notions de point de vue et d'évidentialité

Dans ce qui suit nous allons étudier le rapport entre la notion d'évidentialité et celle de point de vue. Ce rapport sera étudié sous trois angles.

1. Ils ont été réintroduits après coup (Nølke 2001 : 45 note 3).

2. Même pour la ScaPoLine, qui se veut également une théorie polyphonique du texte, le point de départ reste l'énoncé et c'est à ce niveau-là qu'on cherche à identifier les points de vue.

Nous étudierons d'abord les différences et les ressemblances entre le marquage de l'évidentialité et le marquage du PDV (textuel). Ensuite nous examinerons dans quelle mesure la notion (linguistique) de pdv peut contribuer à l'étude des marqueurs d'évidentialité. Enfin nous examinerons si l'étude du marquage évidentiel peut contribuer à la description de la construction textuelle du PDV.

Nous ne pourrions traiter de ces trois aspects de façon approfondie. Nous cherchons plutôt à déblayer le terrain et à indiquer des pistes de réflexion ultérieure dans un domaine de recherche — la mise en rapport des phénomènes de marquage d'évidentialité et de marquage du point de vue — qui, à notre connaissance, n'a pas encore été exploré.

3.1. Différences entre marquage évidentiel et marquage du PDV

Le marquage évidentiel et le marquage du PDV (dans le texte) ont, au moins, un point en commun, qui justifie leur comparaison, à savoir que la source de l'information peut, dans les deux cas, être la perception. En effet, on a vu plus haut que parmi les différents types de marquage évidentiel que l'on distingue dans la littérature spécialisée, il y a le marquage de la *perception directe*, par le locuteur, des événements dont il est question. Or, le marquage du PDV, tel que le conçoit Genette, mais aussi Rabatel, est un marquage de la *perception représentée* (par le personnage ou par le narrateur¹).

Il y a toutefois plusieurs différences fondamentales entre le marquage évidentiel et le marquage du PDV dans la manière dont l'origine ou le caractère perceptuel de l'information sont indiqués.

Première différence : le marquage évidentiel de type perceptuel indique toujours que c'est une perception effectuée par le *locuteur* (cf. l'exemple du tuyuca sous (1²)). Ceci n'est pas nécessairement le cas du marquage du PDV en littérature. Pour Rabatel³, comme

1. Nous ferons abstraction ici de la perception *racontée*, étudiée par Rabatel dans des articles postérieurs (2001).

2. À moins bien sûr qu'il apparaisse à l'intérieur d'un discours direct.

3. Rabatel dans ses livres n'étudie que les textes à la troisième personne. Cela exclut évidemment des PDV qui seraient annoncés par un « je » et ce sont justement ces cas-là qui sont les plus proches du marquage perceptuel par des marqueurs évidentiels.

d'ailleurs pour Genette, c'est soit un personnage soit le narrateur qui est l'origine de la perception.

Deuxième différence : la perception représentée ou PDV est généralement annoncée par une proposition autre que celle qui contient la perception représentée. C'est ce que montre le schéma de la structure du PDV, proposé par Rabatel (1998 : 55) :

X (Verbe de perception et / ou de procès mental) P

Ainsi dans l'exemple (14),

- (14) Pierre regarda le moteur. Les soupapes fonctionnaient et la courroie tournait sans bruit (Rabatel 1998 : 52)

le PDV (ou perception représentée) de Pierre (ici en italiques) est annoncé par le verbe de perception *regarda* de la première phrase. Le PDV peut donc apparaître dans une phrase autonome, c'est-à-dire une phrase qui ne contient pas le marqueur le plus évident de perception, à savoir le verbe de perception. C'est ce qui se passe aussi souvent avec le discours indirect libre. Cette séparation en deux phrases, qui traduit la distinction que fait Rabatel entre premier plan (ici, première phrase) et second plan (autres phrases) est justement ce qui caractérise, selon l'auteur, le PDV. Le marquage évidentiel, on l'a vu avec les exemples sous (1) et (3), apparaît, prototypiquement, *dans la phrase même* qui contient le contenu dont on signale l'origine perceptuelle¹ et constitue une sorte de commentaire sur le contenu sémantique de la phrase dans laquelle il apparaît.

Troisième différence : le marquage évidentiel, qu'il soit de type perceptuel ou autre, se fait généralement par des *marqueurs spécialisés*, qui ont pour sens lexical propre l'indication de la source du savoir. Il en est autrement du marquage du PDV en littérature, en tout cas tel que le décrit Rabatel. Celui-ci n'a pas de marqueurs

1. Il est vrai que certains marqueurs évidentiels peuvent avoir une portée qui s'étend au-delà de la phrase dans laquelle ils apparaissent (c'est très clair par exemple avec des marqueurs comme *selon X*), mais cela n'enlève rien au fait que le marqueur évidentiel apparaît typiquement dans la phrase même dont on signale l'origine ou la source.

propres¹. Il résulte du concours de plusieurs indices textuels, dont Rabatel a fait l'inventaire (cf. surtout 1998 : 54). L'identification de l'origine perceptuelle du contenu d'une phrase relève donc toujours d'une *interprétation globale*, nécessitant des inférences interprétatives (1998 : 58).

Quatrième différence : dans la conception du PDV de Rabatel, perception et savoir sont fortement liés, et ceci à deux égards. Premièrement, « toute perception porte en elle, potentiellement, un aspect interprétatif tel que perception et savoir sont étroitement imbriqués » (1998 : 19). C'est ce que montre par exemple l'emploi du verbe *voir*, qui aura un composant cognitif plus ou moins fort selon les contextes (Cp. *Je vois qu'il a mal compris* versus *Je vois qu'il est là*). Deuxièmement, dans les passages textuels qui sont identifiés comme PDV, les représentations de perceptions alternent souvent avec des représentations de pensées : « Le PDV consiste le plus souvent en l'expression conjointe de perceptions et de pensées représentées », écrit Rabatel (1998 : 22), ce qu'est censé montrer le passage suivant du *Parfum* de Süskind, qu'il cite (1998 : 29) :

- (15) Là il s'arrêta, reprit ses esprits et flaira. Il l'avait. Il le tenait. Comme un ruban, le parfum s'étirait le long de la rue de Seine, net et impossible à confondre, mais toujours aussi délicat et aussi subtil. Grenouille sentit son cœur cogner dans sa poitrine et il sut que ce n'était pas l'effort d'avoir couru, mais l'excitation et le désarroi que lui causait la présence de ce parfum. [...]. Ce parfum avait de la fraîcheur ; mais pas la fraîcheur des limettes ou des oranges, pas la fraîcheur de la myrrhe ou de la feuille de cannelle ou de la menthe crépue ou des bouleaux ou du camphre ou des aiguilles de pins, ni celle d'une pluie de mai, d'un vent de gel, ou d'une eau de source... et il avait en même temps de la chaleur ; mais pas comme la bergamote, le cyprès ou le musc. [...]

Cette situation est due évidemment au fait que plus le PDV est développé, plus il y a de chances qu'il n'exprime pas *que* des perceptions du début à la fin. Pour ce qui est du marquage évidentiel, puisque c'est un marquage qui se situe au niveau de la *phrase*, il n'est pas sujet, lui, à cette deuxième forme d'imbrication entre savoir et

1. Même la présence d'un verbe de perception n'est pas une condition suffisante pour avoir un PDV, une perception *représentée*, car il peut signaler aussi une perception *prédiquée* (Rabatel 1998 : 25).

percevoir : en principe, chaque phrase séparée pourrait avoir son propre marquage évidentiel. Et quant à la première forme d'intrication entre savoir et percevoir, il faut souligner qu'*evidentialité* ne signifie pas « marquage d'un *savoir* », mais « marquage de la *source* d'un savoir ». Dans l'étude du marquage évidentiel il y a donc une différence de statut entre d'un côté savoir et de l'autre, percevoir, inférer et reprendre à autrui : les trois derniers étant des sources du premier¹.

Cinquième différence : la perception, dans le marquage du PDV, est une perception *représentée*, qui a un statut quelque peu comparable² à celui du discours dit *représenté*³ ou *rapporté*. Or, il a été montré (cf. Guentchéva ms. ou Kronning 2002 : 270, parmi d'autres) que les constructions de discours rapporté, bien qu'elles servent à indiquer qu'une information vient de quelqu'un d'autre, ne relèvent pas de la même catégorie que le marquage évidentiel de reprise à autrui. Il doit en être de même pour la *perception représentée* par rapport au marquage évidentiel du type « perception directe par le locuteur ».

Le marquage évidentiel « prototypique » se fait par des morphèmes verbaux, ou en tout cas par des marqueurs hautement grammaticalisés, si fortement intégrés au contenu propositionnel qu'ils ne font jamais eux-mêmes l'objet de l'assertion ; ils sont *montrés*⁴ et constituent un commentaire sur l'énonciation. Dans le discours rapporté (exemple (16)) et dans la perception représentée (exemple (17)), le segment présentateur et le segment présenté⁵, du fait qu'ils ont en principe une forme propositionnelle, sont tous les deux *assertés* et non *montrés* :

1. C'est aussi pourquoi nous serions tentés de considérer *savoir* et *croire* plus comme des marqueurs de *modalité épistémique*, exprimant la certitude ou la vérité pour le sujet parlant, que comme des marqueurs d'*evidentialité*, exprimant des sources du savoir.

2. Rabatel lui-même a mis en évidence les parallélismes entre la perception représentée et le discours représenté (Rabatel 2003).

3. Voir, pour l'emploi du terme de *discours représenté* ou de *représentation du discours autre*, Authier-Revuz.

4. Pour des précisions sur la notion de monstration voir Ducrot (1984 : 151) ou Kronning (1996 : 40-42).

5. Deux éléments qui peuvent apparaître dans une seule phrase complexe ou dans deux phrases indépendantes qui se suivent.

- (16) Paul a affirmé qu'Anne n'était pas rentrée
 (17) Pierre regarda sur sa gauche. L'ombre s'approchait dangereusement et ses mouvements furtifs étaient inquiétants. (Rabatel 1998 : 31)

Cette différence de nature entre discours rapporté et évidentialité se reflète chez Authier-Revuz (1992, 1993) dans l'opposition qu'elle fait entre *représentation* d'un discours autre et *modalisation* d'un discours par un discours autre, catégorie dans laquelle elle range notamment les formes en *selon X* et le conditionnel épistémique, dont le premier peut être considéré comme un marqueur évidentiel, le deuxième comme participant à la construction d'un tel marqueur.

Une conséquence directe de cette différence de nature est que le discours rapporté et la perception/pensée représentées peuvent contenir des marqueurs évidentiels, aussi bien dans le segment présentateur que dans le segment présenté, puisqu'ils prennent tous les deux une forme propositionnelle :

- (18) Paul *aurait* déclaré que Anne n'avait pas *dû* rentrer de la nuit car sa voiture n'était pas devant la maison.

3.2. L'étude du pdv au service de l'étude des marqueurs évidentiels

Dans cette partie nous voudrions examiner comment la notion de pdv (linguistique) est utilisée pour décrire deux marqueurs évidentiels, de types différents. Nous examinerons de façon succincte quelques analyses qui ont été proposées, dans un cadre polyphonique, du conditionnel épistémique et de *devoir* épistémique, deux marqueurs dont nous avons montré plus haut qu'il s'agit de marqueurs évidentiels.

3.2.1. a) *Devoir* épistémique

Commençons par l'étude du verbe modal *devoir* dans son emploi épistémique, illustré par l'exemple (19), emprunté à Kronning (1996 : 53) :

- (19) A. — Quand papa a-t-il connu maman ?
 B. — Il a *dû* la connaître au début de 23.

Cet emploi épistémique du verbe *devoir* a été décrit dans Dendale (1991, 1994) comme un marqueur d'évidentialité, de type *inférentiel*. Il a été montré, d'abord, que le sens de *devoir* épistémique consiste à exprimer une inférence — elle peut être de divers types — qui conduit à une conclusion unique que retient le locuteur au moment de l'énonciation¹. Il a été montré, ensuite, que la signification de probabilité, souvent associée à cet emploi de *devoir*, est une *conséquence* de son caractère inférentiel, des prémisses sur lesquelles se base l'inférence et des arguments qui ont poussé le locuteur à retenir cette conclusion au lieu de toutes les autres conclusions possibles.

Dans un cadre de description polyphonique l'énoncé (19) B est analysé par Kronning, comme composé de deux parties : un substrat (*Papa a connu maman à un moment donné*) et un foyer (*ce moment était au début de 23*), chacune de ces parties constituant pour l'auteur un pdv². *Devoir* dans (19) B porterait uniquement sur le foyer et non pas sur le substrat : il exprime la probabilité, non pas que papa a connu maman (cela relève de la présupposition et donc de la vérité), mais que cela s'est passé au début de 23. *Devoir* épistémique fait partie pour Kronning du *modus* du pdv du *foyer* (pour lui, on l'a vu plus haut, chaque pdv, que ce soit celui du substrat ou celui du foyer, contient un *modus* et un *dictum*).

Qu'est-ce que la notion de pdv apporte spécifiquement à la description de ce marqueur évidentiel qu'est *devoir* épistémique ? Peu de chose, il nous semble.

Il faut d'abord remarquer que le recours aux pdv n'est pas limité chez Kronning au seul emploi épistémique, évidentiel de *devoir*. L'auteur les utilise tout aussi bien pour décrire les emplois déontique et aléthique de ce verbe. Il n'y a donc pas de lien direct et spécifique entre la description du phénomène d'évidentialité et l'emploi de la notion de pdv.

Remarquons ensuite que Kronning ne justifie pas l'emploi de la notion de pdv autrement que par renvoi à la théorie polyphonique de Ducrot. La notion de pdv désigne chez lui une unité de sens, composée d'un *modus* et d'un *dictum*, ce que Bally appelait *phrase*.

1. Contrairement à *pouvoir* épistémique, qui admet plusieurs conclusions concurrentes. Comparez à ce sujet : *Paul doit être à la plage avec Paul peut être à la plage*.

2. Pour Kronning tout énoncé est polyphonique (1996 : 43).

3.2.2. b) Le conditionnel épistémique

L'emploi du conditionnel dont il s'agira ici est l'emploi appelé « conditionnel épistémique » (Dendale 1991, 1993), appelé aussi parfois « conditionnel journalistique », illustré ici par (20) :

- (20) Le Pérou, qui dispose de Mig et de Mirage, *aurait* déjà proposé ses services. Le Venezuela *serait* disposé à prêter des avions américains.

Dans Dendale (1993, 2002) et Dendale & Coltier (2004) cet emploi est décrit au moyen de trois traits :

- (A) Indication du caractère *d'incertitude* de l'information
- (B) Indication de la *reprise* de l'information à autrui
- (C) Indication de *non-prise en charge* de l'affirmation par le L

On a montré que le trait le plus important du sémantisme de ce marqueur est (B), un trait *évidentiel*, ce qui a permis de conclure que le conditionnel épistémique est fondamentalement un marqueur *d'évidentialité* et non pas un marqueur *de modalité épistémique d'incertitude*¹, comme le suggèrent certaines descriptions grammaticales ainsi qu'une analyse intuitive. Notons bien toutefois que cette analyse en termes d'évidentialité ne s'applique pas à l'ensemble des emplois de cette forme verbale, mais uniquement à son emploi épistémique.

Ce conditionnel épistémique a été décrit par différents auteurs² comme un marqueur polyphonique : il signifierait que l'énoncé dans lequel il apparaît contient au moins deux pdv : le pdv du locuteur-énonciateur (E₁) et le pdv d'un autre énonciateur (E₂). Ducrot lui-même (Ducrot *et al* 1980 : 46) cite les phrases au conditionnel épistémique comme étant des cas clairs de phrases imposant une lecture polyphonique, au même titre que des phrases contenant *il paraît que*.

- (21) Le prix du pétrole *baisserait* prochainement.
 (22) *Il paraît que* le prix du pétrole va baisser.

1. La différence, pour nous, entre un marqueur d'évidentialité et un marqueur de modalité épistémique est qu'un marqueur de modalité épistémique sert en premier lieu à indiquer le degré de certitude ou d'incertitude de l'information transmise, alors qu'un marqueur d'évidentialité indique, de façon plus ou moins précise, la source de l'information.

2. Par entre autres : Korzen & Nølle (1990, 2001), Haillet (1995, 2002), Abouda (1997), Donaire (2001) et Kronning (2002).

L'analyse polyphonique du conditionnel épistémique est reprise dans Ducrot (1984), qui la limite à « certains emplois du conditionnel, notamment dans le style journalistique » (1984 : 154). Elle sera ensuite élargie par d'autres auteurs à l'ensemble des emplois du conditionnel. Dans ces analyses la notion de pdv n'est pas toujours utilisée avec autant de constance que chez Ducrot. Survolons très rapidement ces différentes analyses et examinons la façon dont la notion de pdv y est utilisée pour la description du conditionnel épistémique, marqueur évidentiel. Pour Korzen & Nølle (1990 : 294) un énoncé comme

- (23) Le premier ministre *serait* souffrant

contient deux pdv : un pdv₁, à savoir « (l'affirmation de) 'le ministre est souffrant' » et un pdv₂, à savoir que le pdv₁ est associé à un être discursif autre que I₀. Un des deux pdv apparaît donc comme une sorte de « méta-affirmation », en tout cas un pdv qui « se greffe » sur le premier (Nølle parle dans ce cas de « pdv hiérarchique »).

Abouda (1997, 2001), tout en se situant dans un cadre d'analyse polyphonique, se passe de la notion de pdv et utilise celle d'énoncé. Pour lui, « la valeur basique du conditionnel journalistique n'est autre que l'expression d'une *non-prise en charge* [...] de son énoncé par le Locuteur » (2001 : 279). L'auteur ajoute qu'il admet « suite notamment à Ducrot (1984) que tout énoncé¹ est systématiquement attribuable à un *énonciateur* » (2001 : 283, nos caractères gras).

Dans l'analyse polyphonique du conditionnel épistémique proposée par Kronning (2002 : 568-569), il n'est pas question non plus de pdv, mais de « contenu épistémique » et de « proposition assertée ». L'entité empruntée à l'aide du conditionnel épistémique « est une proposition assertée attribuée à une instance source », écrit Kronning (2002 : 570).

L'analyse du conditionnel proposée par Donaire (1998) va un peu dans le sens de Kronning en ce qu'elle fait également appel à la notion de proposition (p) : « le locuteur introduit [par le conditionnel] une distance énonciative par rapport à p, distance qui fait intervenir une autre voix, un autre point de vue qui se voit attribuer p » (1998 : 218). Plus loin dans son article, le terme de point de

1. Le mot *énoncé* est à mettre au compte d'Abouda et non de Ducrot, pour qui ce sont des *points de vue* qui sont attribuables à des énonciateurs.

vue apparaît ; il n'y désigne pas l'unité elle-même mais *la façon de présenter* l'unité *p* : « le locuteur présente par ce moyen son opposition *au point de vue* sous lequel *p* est introduit dans l'énoncé par un énonciateur » (1998 : 222).

Comme on le constate, le mot *pdv* recouvre des « notions » très différentes, ce qui est une difficulté. Embarrassante certes, mais non insurmontable. Le vrai problème est cependant que les différences de signification sont rarement ou jamais explicitement signalées. On voit mal, dès lors, en quoi une telle notion pourrait être de nature à éclairer les choses, en tout cas, pour les deux exemples que nous avons traités.

3.3. Le marquage évidentiel au service de l'étude du PDV

Le point de vue dont nous traiterons dans ce paragraphe ne peut être que le PDV *en littérature*. Pour une raison simple. Le *pdv linguistique*, on l'a vu ci-dessus, appartient au métalangage, et non pas au langage-objet étudié. L'évidentialité appartient au langage-objet. Elle peut donc être décrite au moyen de la notion (méta)linguistique de *pdv*, l'inverse — l'étude du *pdv* linguistique au moyen du marquage évidentiel — n'étant pas possible, précisément parce que les *pdv* appartiennent au niveau du métalangage.

Le PDV *littéraire*, lui, n'appartient pas au *métalangage*, mais au *langage*. La question que nous voudrions examiner ici est de savoir si le marquage évidentiel peut être compté parmi les marques linguistiques qui signalent le PDV¹, au même titre que les quatre caractéristiques du PDV énumérées par Rabatel (*cf.* § 2.2).

La réponse que nous devons donner à cette question est négative. Les marqueurs évidentiels peuvent apparaître à l'intérieur du PDV pour en indiquer la source, mais ils n'indiquent pas, à notre avis, en eux-mêmes qu'on a affaire à une perception représentée. Ils n'indiquent pas plus à qui appartient cette perception représentée, ni si la perception est interne ou externe, ni la profondeur de perspective, toutes caractéristiques du PDV selon Rabatel.

1. Nous nous limiterons ici au segment *présenté* de la perception/pensée représentée (le P dans le schéma du PDV, *cf.* § 3.1). Il serait intéressant d'examiner à une autre occasion si dans les textes littéraires on rencontre des exemples de marqueurs évidentiels apparaissant dans les segments *présentateurs* des perceptions représentées et quel est leur effet sur le PDV.

Si on part de l'idée, défendue par Rabatel, qu'une *perception* représentée P est en dernière instance toujours aussi une *pensée* représentée¹, donc en un certain sens un *savoir*, et si on ajoute à cela l'idée que toute pensée, tout savoir a une source, une origine et que l'évidentialité est justement le marquage de cette source on en arrive à la conclusion que toute pensée ou tout savoir représenté devrait pouvoir contenir des marqueurs évidentiels qui en indiquent la source : inférence, reprise à autrui, perception. On pourrait penser à des exemples du style de :

- (24) Nicolas observa attentivement la pièce. *Une grande table occupait le centre. Le plastique vert d'une longue nappe en cachait à demi les pieds ouvrés dont la peinture commençait à s'écailler. Elle devait avoir été peinte depuis des lustres. Sur la table, la fameuse cafetière qui aurait appartenu à un ancêtre russe. Tiens ! le bec était ébréché. Il ne l'était pas l'autre fois...*

Dans cet exemple, *devait*, *aurait* et *tiens !* constituent des marqueurs évidentiels. Ils sont insérés dans un passage qui donne le PDV (la perception et pensée représentées) du personnage Nicolas, PDV annoncé par le verbe de perception *observa* et confirmé par les caractéristiques : opposition premier plan/second plan, présence de l'imparfait, relation méronymique entre *la pièce* et les objets qui s'y trouvent.

Ces marqueurs évidentiels, s'ils peuvent apparaître à l'intérieur du PDV, ne constituent pas eux-mêmes des marques ou marqueurs du PDV, au même titre que les quatre autres caractéristiques linguistiques. Le verbe *observa* dans l'exemple ci-dessus n'est pas un marqueur évidentiel, car il *fait l'objet* de l'assertion lui-même plutôt qu'il ne *porte* sur l'assertion exprimée par la phrase dans laquelle il est inséré.

Conclusion

Dans cet article, nous avons examiné les liens entre les notions de point de vue, linguistique et littéraire, et celle d'évidentialité. Après

1. L'inverse n'est pas vrai.

avoir présenté succinctement les deux notions et comparé les phénomènes langagiers qu'elles désignent, nous croyons pouvoir conclure — et ce jusqu'à plus ample enquête — à un double non-lieu. Premièrement, l'emploi de la notion linguistique de pdv en tant que telle¹ ne nous semble pas offrir un réel bénéfice pour la description du marquage évidentiel ou pour une meilleure compréhension du phénomène, les notions alternatives comme *proposition* ou *énoncé* faisant généralement bien l'affaire. Deuxièmement, le marquage évidentiel peut difficilement, nous semble-t-il être compté parmi les marques du PDV, telles que les conçoit Rabatel dans son projet de description du marquage linguistique du PDV.

Ce que la comparaison de ces deux notions et de ces deux phénomènes linguistiques a clairement montré, nous semble-t-il, c'est que les domaines de recherches que constituent l'étude de l'évidentialité et la théorie de la polyphonie — qui comprend la notion auxiliaire de pdv — sont en *intersection* : certains éléments langagiers, comme le conditionnel épistémique ou *devoir* inférentiel par exemple, se prêtent aussi bien à une analyse en termes de polyphonie et de points de vue, qu'à une analyse, tout autre, en termes d'évidentialité. Mais cela ne rapproche pas automatiquement les deux domaines d'étude : c'est ce qui ressort de ce travail, qu'il faut sans doute vérifier sur d'autres points.

Références bibliographiques

- Abouda L. 1997, Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français, Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- Abouda L. 2001, « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in : Dendale P. & Tasmowski L. (éds), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 277-294.
- Authier-Revuz J. 1992 et 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'information grammaticale*, 55, 38-42 et 56, 10-15.

1. Soulignons que notre affirmation se limite ici à la notion de *point de vue* telle qu'elle est utilisée à l'intérieur de la théorie de la polyphonie et ne s'étend pas à la notion de *polyphonie*.

- Bally Ch. 1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Bern, Francke.
- Barnes J. 1984, « Evidentials in the Tuyuca Verb », *International Journal of American Linguistics*, 50, 255-271.
- Chafe W. & Nichols J. (éds) 1986, *Evidentiality : The linguistic coding of epistemology*, Norwood, Ablex.
- Dendale P. 1991, Le marquage épistémique de l'énoncé. Esquisse d'une théorie avec applications au français, thèse de doctorat, Anvers, Université d'Anvers.
- Dendale P. 1993, « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in : Hilty G. (ed.), 1993, *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Zurich (6-11 avril 1992)*, Tübingen, Francke Verlag, tome 1, 165-176.
- Dendale P. 1994, « Devoir : marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue française*, 102, 24-40.
- Dendale P. 1999, « 'Devoir' au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel », *Cahiers Chronos*, 4, 7-28.
- Dendale P. 2002, *Cognition et Perception. Des marqueurs de l'évidentialité à la représentation de l'espace par les prépositions*. Document de synthèse pour l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Paris, Sorbonne.
- Dendale P. & Coltier D. 2004, « Discours rapporté et évidentialité. Comparaison du conditionnel épistémique et des constructions en *selon SN* », in : Lopez-Muñoz J.-M., Marnette S. & Rosier L. (éds), *Le Discours rapporté dans tous ses états : question de frontières ?*, Paris, L'Harmattan.
- Dendale P. & Tasmowski L. (éds) 1994, *Les sources du savoir et leurs marques linguistiques*, Paris, Larousse. (Langue française, 102).
- Donaire M. L. 1998, « La mise en scène du *conditionnel* ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le français moderne*, 66, 2, 204-227.
- Ducrot O. et al 1980, *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- Ducrot O. 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

- Ducrot O. 1989, *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.
- Ducrot O. 1993, « À quoi sert le concept de modalité? », in : Dittmar N. & Reich A. (éds), *Modality in Language Acquisition. Modalité et acquisition des langues*, Berlin, de Gruyter, 111-129.
- Ducrot O. 2001, « Quelques raisons de distinguer "locuteurs" et "énonciateurs" », *Polyphonie — linguistique et littéraire. Documents de travail de la ScaPoLine*, III, 19-43.
- Guentchéva Z. ms., « Le discours médiatisé : une stratégie discursive », Communication au débat « L'information empruntée : évidentialité et discours rapporté » organisé lors du 7th *International Pragmatics Conference*, 9-14.7. 2000, Budapest.
- Haillet P. 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique. Essai de linguistique descriptive*, Neuville, Bref.
- Haillet P. 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris, Gap/Ophrys.
- Hardman M. J. 1986, « Data-Source Marking in the Jaqi Languages », in : Chafe & Nichols, 1986, 113-136.
- Korzen H. & Nølle H. 1990, « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », in : Halmøy O., Halvorsen A. & Lorentzen L. (éds), 1990, *Actes du 11^e Congrès des Romanistes scandinaves, Trondheim 13-17 août 1990*, Université de Trondheim, 273-300.
- Korzen H. & Nølle H. 2001, « Le conditionnel : niveaux de modalisation », in : Dendale P. & Tasmowski L. (éds), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 25-146.
- Kronning H. 1996, Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal 'devoir', Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Kronning H. 2002, « Le conditionnel "journalistique" : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum*, 16, 2, 561-575.
- Lazard G. 2000, « Le médiatif : considérations théoriques et application à l'iranien », in : Johanson L. & Utas B. (éds), 2000, *Evidentials. Turkic, Iranian and Neighbouring Languages*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 209-228.

- Lazard G. 2001, « On the grammaticalization of evidentiality », *Journal of Pragmatics*, 33, 3, 359-368.
- Lintvelt J. 1981, *Essai de typologie narrative. Le « point de vue ». Théorie et analyse*. Paris, Corti.
- Marnette S. 1998, *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale : une approche linguistique*, Bern, Lang.
- Norén C. 2001, « Remarques sur la notion de point de vue », *Polyphonie — linguistique et littéraire. Documents de travail*, II, 33-44.
- Nølle H. 1993, *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- Nølle H. 2000, « POLYPHONIE : théorie et terminologie », *Polyphonie — linguistique et littéraire. Documents de travail de la ScaPoLine*, II, 45-143.
- Nølle H. 2001, « La ScaPoLine 2001 : Version révisée de la théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique », *Polyphonie — linguistique et littéraire. Documents de travail de la ScaPoLine*, III, 43-65.
- Palmer F. R. 1986, *Mood and modality*, Cambridge, University Press.
- Rabatel A. 1997, *Une histoire du point de vue*, Paris, Metz, Klincksieck, Université de Metz.
- Rabatel A. 1998, *La construction textuelle du point de vue*, Lausanne, Paris, Delachaux et Niestlé.
- Rabatel A. 2001, « Fondus enchaînés énonciatifs. Scénographie énonciative et points de vue », *Poétique*, 126, 151-173.
- Rabatel A. 2003, « Les verbes de perception en contexte d'effacement énonciatif : du point de vue représenté aux discours représentés », *Travaux de linguistique*, 46, 49-88.
- Vet C. 1988, « Compte rendu critique de Wallace Chafe et Johanna Nichols, 1986 », *Canadian Journal of Linguistics*, 33, 65-77.
- Vuillaume M. 2001, « L'expression du futur dans le passé en français et en allemand », in : Dendale P. & Tasmowski L. (éds), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 105-123.
- Willett Th. 1988, « A cross-linguistic survey of the grammaticalization of evidentiality », *Studies in Language*, 12, 51-97.